

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Abolition de la valeur locative

Malgré un refus clair en Suisse romande, l'incertitude s'ouvre pour les entreprises

Cité des métiers, l'expo

Une édition à ne pas manquer, du 25 au 30 novembre 2025 à Palexpo

Chantiers et impacts sur la mobilité

Genève met en place une nouvelle gouvernance et un accompagnement renforcé

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Président FMB

Lendemain de votations : c'est la gueule de bois !

La valeur locative est certes abolie, mais à quel prix ! Elle entraîne avec elle son cortège de déductions si précieuses pour encourager l'accession à la propriété, la rénovation, l'entretien et les assainissements énergétiques des biens immobiliers habités par leurs propriétaires.

De ceci, les entreprises s'en relèveront, comme de la suppression concomitante (personne ne l'a vraiment appréhendé dans ce scrutin hautement émotionnel et irrationnel) des déductions pour tous les intérêts passifs qui allègent pourtant significativement la charge fiscale des PME et artisans.

Mais les entrepreneurs ont besoin d'un peu plus de considération dans un monde qui ne leur laisse qu'une place périphérique, obnubilé par le virtuel, les réseaux sociaux, le populisme, l'immédiateté et j'en passe.

Cette perte de sens est nuisible au terreau si fertile des arts et métiers, alors que l'on attend de ces derniers pérennité (voir l'article dans ces pages sur la transmission des entreprises), emploi, formation, innovation, réponses aux défis sociaux, climatiques, économiques...

D'autre part, à vouloir tout sacrifier sur l'autel du prix, étonnamment sacralisé dans un pays qui connaît le niveau de vie et le pouvoir d'achat les plus élevés au monde, on est

en train de laisser tomber les petites et moyennes entreprises, la proximité de leurs prestations et leur circularité.

Aujourd'hui, le temps n'est plus aux belles déclarations. Avec l'abolition de la valeur locative, la promesse de dispositifs cantonaux de déductions fiscales pour les travaux visant à économiser l'énergie doit être rapidement concrétisée.

Les soucis de mobilité causés par les chantiers ne doivent pas être un prétexte de plus pour ne rien entreprendre ou reporter aux calendes grecques des travaux indispensables. Surtout, les entreprises de la construction ne sont pas le problème, mais bien source de réponses.

La taxation de la richesse doit demeurer mesurée et ne plus être otage de textes aux titres enjôleurs, mais trompeurs.

Le numéro 59 de Dimensions & Perspectives est une édition de combat, de reconquête, avec comme point de départ une Cité des métiers 2025 qui s'annonce magnifique et porteuse d'espoirs ! Bonne lecture !



Abolition de la valeur locative : un autogoal et des conséquences

L'Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal a été accepté en votation populaire le 28 septembre dernier. Ce vote entraîne l'abolition de la valeur locative et de la quasi-totalité des déductions fiscales liées aux logements et aux intérêts passifs. Si l'on se doit de regretter amèrement ce résultat, il s'agit à présent d'explorer toutes les possibilités pour limiter l'ampleur des dégâts.

Relevons d'emblée que ce résultat montre une différence d'appréciation du projet très nette entre la Suisse romande, qui a largement refusé la réforme, et la Suisse alémanique qui l'a plébiscitée. Les raisons sont sans doute multiples mais le résultat final demeure. La Suisse romande et Genève ne peuvent qu'en prendre acte.

Des conséquences négatives à attendre

L'industrie de la construction était fermement opposée à cette réforme. En effet, si l'abolition de la valeur locative elle-même emportait une large adhésion en raison du caractère inique de cet impôt basé sur un revenu fictif, la réforme fiscale proposée allait beaucoup trop loin.

En premier lieu, les frais d'entretien et de rénovation des logements habités par leurs propriétaires ne seront plus déductibles. Cela se traduira inmanquablement par une demande en travaux de bien plus faible ampleur qu'aujourd'hui, le renoncement pur et simple à certains d'entre eux et une pression sur les prix accrue de par le renchérissement que ceci implique pour les maîtres d'ouvrage. Pour la société dans son ensemble, on ne peut que craindre une péjoration accrue de la qualité du parc immobilier, cela dans un pays qui connaît d'ores et déjà un taux de rénovation des biens immobiliers somme toute assez bas.

Autres victimes de cette réforme, les travaux d'assainissement énergétique ne seront eux aussi plus reconnus sur le plan fiscal, cela alors qu'ils sont rendus de plus en plus obligatoires par les autorités. En plus d'entraîner des conséquences similaires à ce qui est exposé ci-dessus, ce pan de la réforme ne manquera pas de ralentir les efforts liés à la transition énergétique et la politique climatique. Certes, un espoir demeure ici en ce que les cantons conservent la possibilité de réintroduire certaines déductions fiscales en lien avec de tels travaux à l'avenir. Mais cela ne concernera que les impôts cantonaux, pas l'impôt fédéral direct.

Enfin, la fin de la déductibilité de l'ensemble des intérêts passifs rendra non seulement plus difficile l'accession à la propriété mais péjorera également l'activité économique dans son ensemble. Les prêts bancaires seront ipso facto plus onéreux et, pour les entrepreneurs, la transmission des entreprises se révélera plus couteuse pour les acquéreurs et donc moins attractive.

Une fois ces constats posés, il importe de préparer la suite au mieux. L'objectif doit être de minimiser autant que faire se peut les conséquences négatives de cette réforme pour notre industrie et les entreprises qui la font vivre.

Une période transitoire à considérer attentivement

Si l'on ignore pour l'heure la date d'entrée en vigueur définitive de la réforme, celle-ci ne devrait pas intervenir avant 2028. Si les conséquences négatives attendues ne seront donc pas ressenties immédiatement, il convient de s'y préparer.

Avant l'entrée en vigueur de la réforme, on peut faire l'hypothèse que la demande en travaux d'entretien, de rénovation et d'assainissement énergétique augmentera. En effet, les propriétaires voudront profiter autant que possible d'entreprendre ces travaux pendant que ceux-ci

donnent encore lieu à des déductions fiscales. Pour les entreprises, une telle situation sera à double tranchant. Si une hausse de la demande est toujours bienvenue, son ampleur pourrait excéder la capacité des entreprises à y répondre, ceci dans un environnement marqué par une crise de la main-d'œuvre dans certaines branches. Surtout, il faut s'attendre par la suite à une baisse de l'activité lors de l'entrée en vigueur de la réforme. Ce risque de vague soudaine suivie d'un creux d'activité sera synonyme de défi pour les entreprises, en termes de planification et de gestion de la main-d'œuvre.

S'agissant des travaux d'assainissement énergétique, il faut veiller à ce que les cantons fassent usage de toute la latitude que leur offre

cette réforme pour maintenir les déductions fiscales idoines. Surtout, il importe que les autorités cantonales communiquent au plus vite leurs intentions à ce titre, ceci afin de rassurer les propriétaires et les entreprises mais aussi afin d'apporter une certaine stabilité au marché et de permettre une vision à plus long terme.

Pour la suite, la FMB ne ménage pas ses efforts et prévoit d'ores et déjà une communication active vis-à-vis des autorités, enjoignant celles-ci à accorder toute l'attention requise à cet enjeu d'importance. Il en va de la santé de tout un secteur de l'économie qui assure des milliers d'emplois et une part importante de l'activité économique.



L'illusion dangereuse de l'initiative « pour l'avenir »

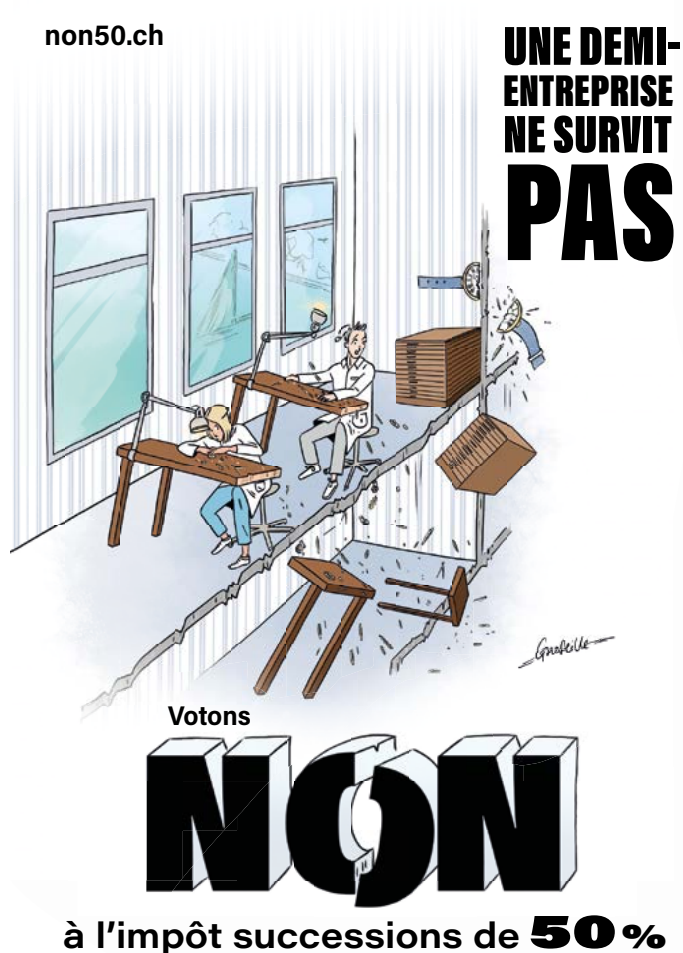
Le 30 novembre, les Suissesses et les Suisses seront appelés à voter sur l'initiative de la Jeunesse socialiste dite pour l'avenir. Sous couvert de justice fiscale, cette proposition introduirait un impôt fédéral de 50% sur les successions dépassant 50 millions de francs.

L'idée paraît simple : faire contribuer davantage les plus fortunés. Mais derrière le slogan séduisant, c'est une rupture profonde avec le modèle suisse qui se joue. Car depuis plus d'un siècle, la Suisse repose sur un équilibre rare : une économie compétitive et une solidarité financée par une fiscalité prévisible, essentiellement nourrie par les hauts revenus. C'est précisément cet équilibre que l'initiative vient fragiliser.

L'impôt sur les successions vise une minorité de contribuables, mais ce sont précisément eux qui assurent une part décisive des recettes publiques. Le Conseil fédéral lui-même tire la sonnette d'alarme : en cas d'acceptation, il anticipe une baisse annuelle de 2,8 à 3,5 milliards de francs des recettes fiscales. Le mécanisme est connu : lorsque la charge fiscale devient excessive, les grandes fortunes quittent le territoire. Le professeur Marius Brülhart, de l'Université de Lausanne, estime que 77 à 95% de la base fiscale visée pourrait ainsi disparaître. Autrement dit, la manne espérée par les initiants coûterait plutôt qu'elle ne rapporterait.

Genève illustre mieux que tout autre canton le danger de cette fuite. Le canton abrite la plus forte densité de grandes fortunes du pays, et une poignée de contribuables y joue un rôle décisif pour les finances publiques. Selon les données fiscales, 362 personnes seulement, soit 0,15% de la population imposable, contribuent à plus de 10% du budget cantonal, soit environ 1,3 milliard de francs. Si une partie d'entre elles venait à partir, le choc serait immédiat : des centaines de millions de francs de recettes en moins, une hausse d'impôts pour la classe moyenne, ou des coupes dans les services essentiels. Dans une ville où 36% des habitants ne paient pas d'impôt sur le revenu, la sortie de ces contribuables-clés bouleverserait l'équilibre budgétaire. À Genève comme ailleurs, tout repose sur une pyramide inversée : une minorité finance la majorité. Si cette base s'effrite, c'est l'ensemble du système qui s'écroule.

Au-delà des chiffres, c'est le contrat social helvétique qui est menacé. La stabilité fiscale et le fédéralisme sont des piliers de notre prospérité. Ils permettent à chaque canton d'adapter sa fiscalité à sa réalité économique et de maintenir un climat de confiance entre citoyens, entreprises et pouvoirs publics. L'initiative, en imposant un impôt fédéral unique et centralisé, balaie cette logique décentralisée au profit d'un modèle uniforme et punitif. Elle enverrait un signal désastreux à ceux qui investissent et entreprennent : désormais, la réussite serait sanctionnée et non encouragée.



à l'impôt successions de 50%

Les partisans de l'initiative parlent de justice et de redistribution. Mais la véritable injustice serait de fragiliser la base même qui permet de financer nos prestations sociales. Les grandes fortunes ne sont pas seulement des chiffres dans des tableaux, elles représentent aussi des entreprises et des emplois. En s'attaquant à la transmission, l'initiative frapperait de plein fouet les PME familiales, qui constituent l'épine dorsale de l'économie suisse. Beaucoup seraient contraintes de vendre ou de délocaliser, rompant le lien intergénérationnel qui fait la force du tissu économique national.

La Suisse n'a jamais eu besoin d'idéologie pour avancer. Elle s'est construite sur la confiance, la responsabilité et la stabilité. C'est cet équilibre, patiemment bâti au fil des décennies, que l'initiative met aujourd'hui en péril. En prétendant pré-

parer l'avenir, elle risque au contraire d'hypothéquer celui des générations futures.

Le 30 novembre, le choix sera clair : préserver un modèle qui fonctionne, ou se lancer dans une aventure fiscale aux conséquences irréversibles. Dire non à cette initiative, ce n'est pas défendre des privilèges, c'est protéger la cohésion et la prospérité d'un pays qui, jusqu'ici, a su conjuguer équité et réussite. L'avenir de la Suisse se construit sur la continuité, pas sur la rupture.

La Cité des métiers, l'expo : du 25 au 30 novembre 2025 à Palexpo

Pour sa 7^e édition, la Cité des métiers, l'expo revient à Palexpo du 25 au 30 novembre 2025. Devenue au fil des ans un rendez-vous incontournable de l'orientation et de la formation professionnelle, l'événement réunira plus de 200 exposants et accueillera près de 100'000 visiteurs.



Née en 2001 d'une initiative commune entre l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG), l'Office pour la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) et la Communauté Genevoise d'Action Syndicale (CGAS), la Cité des métiers, l'expo s'est imposée comme la plateforme de référence pour découvrir les métiers et leurs formations.

D'abord pensée pour les jeunes de 13 à 18 ans, elle s'adresse aujourd'hui à un public plus large : adultes en reconversion, curieux ou professionnels en quête de nouvelles perspectives. Son objectif reste inchangé : offrir une expérience concrète, interactive et inspirante à celles et ceux qui souhaitent choisir ou redéfinir leur voie.

Le bâtiment : un secteur formateur et porteur

Présente depuis la première édition, la FMB et les métiers du bâtiment réaffirment leur engagement en participant à nouveau à cet événement d'envergure. Et pour cause : à Genève, un apprenti sur cinq est formé dans le domaine du bâtiment !

À la rentrée 2025, plus de 500 jeunes ont choisi de débiter un apprentissage dans les métiers du bâtiment, métiers qui comptent en tout plus de 1'000 personnes en formation. Malgré ces chiffres encourageants, certaines places d'apprentissage restent encore vacantes. Le secteur offre pourtant un large éventail de formations : plus d'une trentaine de filières au total, du constructeur de routes à l'installateur-électricien, en passant par le menuisier ou le tapissier décorateur.

Avec ses revenus motivants dès la première année, son taux d'employabilité élevé et ses possibilités de formation continue, le secteur du bâtiment bénéficie de solides atouts qui renforcent son attractivité.

Mais face à la concurrence des autres domaines, il doit continuer à faire connaître ses métiers et à valoriser ses savoir-faire. C'est dans cet esprit que les associations professionnelles du Gros œuvre, du Second œuvre et des métiers techniques s'unissent lors de chaque édition sous une bannière commune : Avenir Bâtiment.

1'000 m² pour découvrir, expérimenter et s'informer

Installé au cœur du pôle construction, le stand Avenir Bâtiment s'étendra cette année sur 1'000 m² et culminera à 7 mètres de haut, dans la halle 6 de Palexpo. Conçu à partir de structures tubulaires, il reprend les codes de la construction pour offrir une immersion totale dans l'univers du bâtiment. Sa signalétique et son concept graphique mettent en valeur la diversité des métiers.

Pas moins de 20 métiers du secteur seront représentés, chacun dans un espace dédié. Depuis plusieurs mois, leurs représentants conçoivent animations, démonstrations et expériences pratiques pour permettre aux visiteurs d'entrer en contact, souvent pour la première fois, avec des professions parfois méconnues.

La Coloc' : un chantier collectif au cœur du stand

Au centre du stand Avenir Bâtiment, la **Coloc'** fera revivre l'ambiance d'un véritable chantier collaboratif. Dans la continuité du concept initié en 2022, apprentis et professionnels se relayeront tout au long du salon pour construire, ensemble, différents éléments en temps réel.

Les visiteurs pourront observer la pose d'un papier peint, d'un parquet ou d'une chape, découvrant ainsi de près les gestes précis, la technicité et la créativité propres à chaque métier.



Une manière concrète et conviviale d'illustrer la dimension humaine et collective du bâtiment !

Former, accompagner, valoriser

Le stand Avenir Bâtiment accueillera également le **Centre de Formation Professionnelle Construction (CFPC)**.

Des formateurs et spécialistes y renseigneront le public sur les filières, les prérequis et les débouchés possibles. Cette présence renforce la collaboration entre écoles et entreprises, au service d'une formation de qualité et d'un accompagnement durable des apprentis.

L'entreprise sociale **Réalise** sera elle aussi de la partie, avec son dispositif *Manœuvre ta relève*. Lancé en 2022 en partenariat avec l'Hospice général et les entreprises du Gros œuvre, ce programme propose une formation pour des candidats peu ou pas diplômés. Il s'agit d'un projet doublement gagnant : il favorise le retour à l'emploi tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du secteur.

Enfin, la **SUVA** s'associera cette année encore aux métiers du bâtiment, à travers une table ronde sur la prévention. Organisée le jeudi 27 novembre, elle réunira professionnels, formateurs et apprentis pour échanger sur les bonnes pratiques et sensibiliser les jeunes à la sécurité sur les chantiers, un enjeu essentiel pour la profession.

Un espace de démonstration dédié aux métiers du Gros œuvre

Cette année, **l'Institut de Formation de la Construction (IFC)** occupera un vaste espace de démonstration, juste à côté du stand Avenir Bâtiment. Cet espace prévoit deux cellules dédiées respectivement aux métiers de la maçonnerie et de la construction de route, et la concession d'un espace démonstration de 300 m², l'un des plus vastes du salon. L'IFC y présentera un véritable chantier immersif,

avec containers doubles, cabane à plan, machines professionnelles et outillage spécialisé, afin de valoriser le savoir-faire des métiers qu'elle représente, les valeurs qui y sont liées, susciter l'enthousiasme du public et faire naître de futures vocations.

Cet espace sera particulièrement innovant et inspirant à l'image de l'évolution constante des métiers du bâtiment et de la construction.

La conception et l'implantation des cellules et de l'espace démonstration ont été réfléchies et réalisées par une équipe pédagogique et engagée, autour d'objectifs spécifiques :

- Renforcer la mise en valeur des métiers du Gros œuvre auprès du grand public, des jeunes des écoles du canton, ainsi qu'auprès de tous les acteurs liés de près ou de loin à la formation professionnelle ;
- Promouvoir activement la voie de l'apprentissage, la relève professionnelle et mieux faire connaître les opportunités de carrière dans le secteur ;
- Associer les représentations des métiers à un projet concret, pédagogique et tourné vers l'avenir de Genève.

Ce lieu se veut une vitrine vivante et inspirante, propice à rassembler apprentis, professionnels et grand public autour d'une dynamique fédératrice.

L'IFC a ainsi imaginé un parcours immersif avec mise en avant d'un ouvrage de maçonnerie, des coffrages manutentionnables, engins de chantier, cabane à plans, introduction du BIM, et une zone génie civil, avec également une mise en avant de machines et du matériel de canalisation. Les visiteurs auront la possibilité de manipuler une mini-pelle de démonstration. Le parcours se poursuivra dans un double container, où un film présentant les métiers du Gros œuvre sera projeté en continu. Le parcours prendra fin avec un jeu attractif et interactif, proposant différents lots à gagner et toujours une équipe disponible pour répondre aux questions des visiteurs intéressés.

Rendez-vous à Palexpo !

La Cité des métiers, l'expo, c'est un rendez-vous unique pour découvrir des métiers passionnants, comprendre les parcours de formation et échanger directement avec ceux qui les exercent.

Rendez-vous sur le stand Avenir Bâtiment, du 25 au 30 novembre 2025 à Palexpo, Genève.

La FMB remercie chaleureusement les institutions et entreprises qui soutiennent le stand Avenir Bâtiment en 2025 :

Les communes de Aire-la-Ville, Chambésy, Chancy, Chêne-Bourg, Cologny, Soral, Thônex, Troinex.

Les Fustiers de Genève (HGC, Jérôme SA, Promatériau SA), Cogérim, Pilet Renaud, SIG.

La Cité des métiers, l'expo

du 25 au 30 novembre 2025 à Palexpo

www.avenir-batiment.ch et <https://cite-metiers.ch>

Relève PME : une nouvelle plateforme au service de la transmission d'entreprises

Par l'association Relève PME

Transmettre son entreprise est l'un des défis les plus importants – et souvent des plus sous-estimés – de la vie d'un entrepreneur.

Relève PME

Derrière chaque transmission se joue la pérennité d'un outil de travail, mais aussi l'avenir de collaborateurs, de clients et de savoir-faire parfois uniques.

Or, en Suisse, des milliers de PME seront concernées ces prochaines années par ce passage de relais incontournable.

Pour répondre à ce défi, l'association Relève PME s'impose depuis 2008 comme un acteur de référence, soutenu par la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), la Fédération des entreprises romandes (FER) et la Fédération patronale vaudoise (FPV).

Neutre et indépendante, elle a pour mission de faciliter la transmission d'entreprises en Suisse romande. Depuis plus de quinze ans, Relève PME accompagne cédants et repreneurs en leur offrant une information fiable et une mise en relation sécurisée.

En 2025, l'association franchit une nouvelle étape avec le lancement d'une plateforme en ligne totalement repensée.

Plus moderne et intuitive, elle devient un guichet unique pour soutenir les dirigeants dans ce moment clé.

Un enjeu démographique et économique majeur

La transmission des entreprises est un défi national. D'ici cinq ans, environ 20% des PME suisses devront être transmises, ce qui représente près de 400'000 emplois, soit environ 10% de l'emploi total du pays.

Ces chiffres montrent à quel point l'enjeu dépasse la seule sphère individuelle : il concerne directement la vitalité économique, la sauvegarde de compétences et la stabilité sociale.

Le phénomène est accentué par l'évolution démographique. La génération des baby-boomers, dont plus de la moitié des dirigeants actuels font partie, arrive progressivement à l'âge de la retraite.

D'ici 2030, plus d'un dirigeant sur deux aura quitté son activité. Cette vague se traduira par une intensification des transmissions. Pour le secteur du bâtiment en particulier, où nombre d'entreprises sont familiales et enracinées localement, l'enjeu est considérable : il en va de la continuité de prestations essentielles et du maintien de milliers d'emplois qualifiés.

Une plateforme réinventée et complète

La nouvelle plateforme Relève PME met en relation en toute sécurité cédants, repreneurs et experts, et propose un éventail de services :

- Une place de marché gratuite pour publier ou consulter des annonces de cession et de reprise ;
- Un accompagnement structuré étape par étape, grâce à des guides pratiques rédigés par des spécialistes ;
- Un annuaire d'experts romands, pour bénéficier de conseils ciblés (juridiques, financiers, fiscaux, etc.) ;
- Des modèles de documents actualisés, allant du teaser à l'accord de confidentialité, jusqu'au contrat de cession ;
- Un espace sécurisé de mise en relation, garantissant confidentialité et contrôle de l'information.

En réunissant sur une seule plateforme toutes les ressources nécessaires, Relève PME simplifie une démarche souvent perçue comme complexe et permet aux chefs d'entreprise d'aborder la transmission avec sérénité.

Un avantage concret pour les membres de la FMB

La FMB s'engage pour soutenir cette initiative et inciter ses membres à l'utiliser.

Les membres affiliés à la FMB bénéficient d'une réduction de 30% sur l'abonnement annuel à la plateforme. Poster une annonce reste par ailleurs totalement gratuit, offrant un premier pas simple et accessible vers la planification de la relève.

Anticiper pour mieux transmettre

La transmission d'entreprise ne s'improvise pas. Elle exige du temps, une préparation rigoureuse et un accompagnement de qualité. Trop d'entrepreneurs attendent le dernier moment, alors que plusieurs années peuvent être nécessaires pour préparer la succession et trouver un repreneur adéquat.

Grâce à la nouvelle plateforme de Relève PME, les dirigeants disposent d'outils fiables et concrets pour anticiper ce moment clé et sécuriser l'avenir de leur société.

Ils peuvent ainsi transformer une étape redoutée en opportunité : assurer la continuité d'un projet de vie, valoriser l'entreprise et transmettre un héritage professionnel porteur de sens.

En tant que membre de la FMB, vous êtes invités à découvrir sans attendre cette solution moderne et efficace, pensée pour vous aider à franchir avec succès l'étape décisive de la transmission.

Pour en savoir plus : www.relevepme.ch

Révision de la loi sur les cartels : les divergences persistent entre les Chambres fédérales

Lors de la session d'automne 2025, les Chambres ont traité plusieurs objets d'une grande importance pour les entreprises et l'industrie de la construction. L'enjeu central de la session était la révision de la loi sur les cartels (LCart), avec un résultat en demi-teinte.



Palais fédéral, Berne

Si constructionromande salue le vote positif du Conseil national, on s'étonne que le Conseil des Etats hésite à le suivre.

Une révision de la LCart indispensable

Ce projet est absolument fondamental pour les entreprises. Déposé en 2023 par le Conseil fédéral, il va globalement dans la bonne direction, même si des précisions supplémentaires gagneraient à être apportées sur certains éléments. Le cœur de la révision consiste en la modification de l'article 5 de la LCart, visant à rééquilibrer la situation actuelle en prévoyant qu'une pratique attaquée par les autorités de la concurrence doit être analysée au cas par cas afin d'en établir l'illicéité. Cela peut paraître normal et était la norme entre 1996, l'année d'entrée en vigueur de la LCart, et 2016. Mais en 2016 le Tribunal fédéral a rendu un arrêt très controversé (ATF « Gaba ») qui a pris le contrepied complet de ceci et introduisant l'illicéité automatique de certains types d'accords. Cet automatisme s'applique donc également à des accords qui n'ont pas d'effet négatif sur la concurrence, voir même qui la renforcent. La Suisse se retrouve depuis lors avec le droit anticartellaire le plus stricte qui soit, sans aucun des garde-fous en vigueur dans d'autres Etats ou dans l'Union européenne.

La jurisprudence est, de manière générale, soumise à évolution. La LCart ne fait pas exception. Mais la pratique actuelle découlant de l'ATF « Gaba » est source de déséquilibres importants. Cette révision doit être l'occasion de corriger ces excès et de rendre à nouveau le droit suisse comparable à ce qui se pratique ailleurs. Or, les débats aux Chambres sont animés. Si le Conseil national a adopté une position de compromis bienvenue s'agissant de l'article 5, le Conseil des Etats, tout en se déclarant conscient du problème, rechigne pour l'heure à envisager une modification de la loi, se contentant d'espérer que les autorités agiront

avec plus de discernement à l'avenir. Mais comme le veut l'adage, les promesses rendent les fous joyeux et si la loi ne devait pas être précisée, la Commission de la concurrence interprétera ceci comme une confirmation de sa pratique actuelle. Cette révision de la LCart reste indubitablement nécessaire.

constructionromande salue donc l'adoption par le Conseil national d'une proposition de compromis équilibrée s'agissant de l'article 5 du projet et encourage vivement le Conseil des Etats à suivre cette décision.

Les PFAS ont beaucoup occupé le Parlement

Cette session a été l'occasion pour les deux Conseils de traiter d'un nombre élevé d'objets en lien avec la thématique des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Taxation, traçabilité, mesures de réduction sectorielles, etc., autant de pistes explorées et de signes que le monde politique s'inquiète beaucoup à ce sujet. En soi, il est évidemment positif que les autorités prennent au sérieux les craintes qui se font jour au sein de la population. L'enjeu des PFAS donne lieu actuellement à des analyses et des propositions d'actions tant en Suisse que dans l'Union européenne. De même, il ne serait pas souhaitable d'ignorer un problème si les substances en question devaient présenter une dangerosité. Il importe cependant de ne pas verser dans la précipitation. Si des mesures devront sans doute être prises à l'avenir, il faut veiller à ce que celles-ci soient basées sur des connaissances scientifiques solides et, suivant le rythme de leur déploiement, éviter qu'elles ne créent des distorsions de concurrence entre entreprises suisses et européennes. Le syndrome du « Swiss finish » guète toujours...

constructionromande

Chantiers à Genève : gouvernance renforcée, indemnisation simplifiée et accompagnement au changement des habitudes de mobilité des entreprises

Par le Département de la santé et des mobilités de l'Etat de Genève

Face à la multiplication des chantiers à fort impact sur la circulation le Conseil d'Etat a pris des mesures le 18 juin 2025, à court et moyen termes, pour renforcer la coordination, la planification et la gestion des travaux sur le domaine public.



Instaurée par un Arrêté du Conseil d'Etat le 18 juin dernier, la nouvelle plateforme de planification et de pilotage des chantiers (PPPCS) coordonne l'ensemble des maîtres d'ouvrage actifs dans le canton de Genève. La première action de l'office cantonal des transports (OCT), qui assure la gouvernance de la PPPCS a établi huit règles de planification des chantiers :

1. Le report de trafic généré par le chantier projeté n'utilise pas un axe avec présence d'un chantier tiers ;
2. Le chantier projeté ne se situe pas sur un axe de déviation d'un chantier tiers ;
3. Le report de trafic généré par le chantier projeté n'utilise pas un axe de report de trafic d'un chantier tiers ;
4. Le chantier projeté ne se situe pas sur un axe sur lequel est planifiée une manifestation annoncée par la Police ;
5. Aucun autre chantier n'est prévu dans un délai de 3 ans sur le même axe (respect de l'espacement temporel) ;
6. Si le chantier projeté induit une baisse de trafic sur un axe, les chantiers pouvant en bénéficier sont intégrés dans le même planning ;
7. Moins de 20% des usagers traversant le chantier projeté seront exposés à un second chantier sur leur itinéraire ;
8. Un chantier démarré ne peut être suspendu ou arrêté.

Ces nouvelles règles guident désormais les projets, pour éviter la superposition de chantiers sur les axes de report, garantir un espacement temporel entre les interventions, intégrer les synergies possibles et limiter l'exposition répétée des usagers.

Une meilleure concertation des différents acteurs

La participation des représentants des entreprises (FMB, SSE, etc.), des milieux économiques et des syndicats à la coordination et à la planification des chantiers constitue un véritable atout. Elle permet d'intégrer les contraintes spécifiques de chacun des acteurs, de favoriser l'élaboration de solutions pragmatiques et adaptées et de contribuer à l'optimisation des délais de réalisation des chantiers.

Les premiers retours confirment la lisibilité accrue de la gouvernance et une meilleure capacité de dialogue technique avec les maîtres d'ouvrage. Une directive formalisant le dispositif sera finalisée à l'automne, avec une première évaluation complète au printemps 2026.

Améliorer la fluidité pour faciliter les déplacements des entreprises

Si la nouvelle coordination et planification des chantiers vise à réduire l'impact direct des travaux sur l'activité commerciale et la circulation locale, la réflexion doit parallèlement s'élargir aux leviers structurels permettant d'améliorer durablement la fluidité du trafic et réduire les congestions.

C'est pourquoi le Département de la santé et des mobilités (DSM) a réuni les acteurs économiques pour élaborer conjointement des mesures encourageant les changements d'habitudes de mobilité des entreprises.

Les pistes étudiées visent à limiter l'impact économique des travaux, à faciliter la mobilité des entreprises et à promouvoir les déplacements multimodaux des collaborateurs au travers d'un dispositif qui comprend :

- Une cartographie interactive « Chantiers impactant les mobilités », accessible en ligne (avisdetravaux.ge.ch), permettant aux entreprises de visualiser les zones de travaux, leurs impacts sur le stationnement et les livraisons, et d'adapter en conséquence leur organisation ;
- Des plans de mobilité d'entreprise personnalisés (plansdemobilites.ge.ch) ;
- Une offre intégrée pour la gestion et l'optimisation du stationnement en entreprise ;
- Le développement du covoiturage, avec un partenariat DSM – Fondation Modus visant à coordonner les plateformes existantes et à préparer des lignes de covoiturage à haut niveau de service, dont un projet pilote sur l'axe Annecy–Genève prévu pour 2026.

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION – Rampe du Pont-Rouge 4 – 1213 Petit-Lancy – www.fmb-ge.ch

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.